

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 6 février 2024, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00heures, à laquelle sont présents:

LE MAIRE :

Monsieur Stéphane Dion

LES CONSEILLERS (ÈRES)

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #3 - Mélanie Picard
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #5 - Sophie Côté
Siège #6 - Carmen Demers

Est/sont absents à cette séance :
Siège #2 - Marc-Olivier Habel

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

Présence de 1 citoyen.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DE MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, fait un retour sur l'annonce d'Hydro-Québec du 26 janvier 2024 concernant la retenue du projet éolien de l'entreprise «*Innergex énergie renouvelable inc.*» sur le territoire de la MRC de Lotbinière qui prévoit l'implantation d'éoliennes sur le territoire dans Sainte-Croix. Le maire affirme aux citoyens que la Municipalité travaillera en collaboration avec le promoteur afin que l'ensemble des questions des parties prenantes soient répondues et qu'il est une priorité pour la Municipalité que le projet soit une réussite certes au point de vue économique, mais également au niveau environnemental et social. Le maire informe la population qu'un comité de liaison sera formé au cours des prochaines semaines sur lequel siégera un représentant de la Municipalité, offrant une opportunité de faire entendre les préoccupations face au projet. Ce comité permettra d'obtenir des réponses et permettra la recherche de solutions et de mesures d'atténuation relatives aux impacts de l'implantation d'éoliennes à Sainte-Croix. Le maire rappelle toutefois les opportunités induites par ce projet au niveau du développement la Municipalité et de la région de Lotbinière en raison des retombées économiques majeures s'échelonnant sur 30 ans. Le maire informe que plus de détails seront disponibles dans le mot du maire qui sera publié dans l'Avis municipal. Le maire informe que l'implantation de cinq (5) éoliennes est actuellement projetée sur le territoire de la Municipalité et que pour chacune d'entre-elles, la Municipalité recevra annuellement, selon les estimations, environ 37 000\$ pendant 30 ans pour un total d'environ 5,5 millions de dollars. Les retombées sont estimées à environ 4 millions de dollars annuellement au niveau régional. Le maire informe la population que ces retombées économiques permettront le financement de projets structurants et durables. Le maire termine en assurant à la population que le conseil municipal prend l'engagement qu'il travaillera en collaboration avec l'ensemble des partis concernés afin de veiller à une implantation qui se fera dans le respect et en harmonie avec le milieu

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

031-2024

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté., et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - MOT DE MAIRE

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance ordinaire du 16 janvier 2024

5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

7.1 - Comptes à payer – Mois de janvier 2024

7.2 - Adoption du règlement #700-2024 / Règlement d'emprunt d'un montant de 2 887 000\$ pour la réfection du 4e rang Ouest ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés

7.3 - Adoption du règlement #701-2024 / Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 400 000\$

7.4 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Gestion Groupe Ombrage inc./ Expertise en éclairage architectural / Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix

7.5 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Newtec Électricité / Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix

7.6 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Géomog Inc. / Relevé topographique / Réaménagement du parc Jean-Guy Fournier

7.7 - Entente de contribution financière et Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques / Programme 4500 bornes / Hôtel de ville de Sainte-Croix

7.8 - Octroi de mandat / Gré à gré / Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. / Représentation au Tribunal Administratif du Québec (TAQ) / Dossier : SAI-Q-272183-2311

7.9 - Octroi de mandat / Gré à gré / Servitech inc. / Expertise en évaluation foncière / Tribunal Administratif du Québec (TAQ) / Dossier : SAI-Q-272183-2311

7.10 - Autorisation de paiement / L&M Design Commercial / Réaménagement de l'hôtel de ville

8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

8.1 - Comptes à payer janvier 2024

9 - VOIRIE

9.1 - Gestion des cours d'eau / Demande d'intervention pour l'entretien de la branche #55 du Bois-Clair

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

9.2 - Octroi de mandat / Gré à gré / WSP Canada inc. / Études préliminaires / Projet d'enfouissement de lignes de distribution sur la rue Principale

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Adoption / Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022

11 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT

11.1 Octroi de mandat / Gré à gré / Atelier Urbain / Rédaction d'un règlement sur les PIIA du noyau villageois

11.2 - Adoption du premier projet / Règlement #702-2024 / Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

11.3 - Avis de motion / Règlement #702-2024 / Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

11.4 - Adoption du premier projet / Projet de règlement #703-2024 / Règlement sur les dérogations mineures

11.5 - Avis de motion / Règlement #703-2024 / Règlement sur les dérogations mineures

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / RLD architectes inc. / Réaménagement du centre culturel

13 - VARIA

13.1 - Groupe vocal Les Harmoniques / Appui financier

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

032-2024

4.1 SÉANCE ORDINAIRE 16 JANVIER 2024

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 16 janvier 2024 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- M. Stéphane Dion souhaite un joyeux anniversaire à Mme la conseillère Mylène Neault

- Mme Mylène Neault : Mme Neault informe les citoyens des activités prévues dans le cadre d'Hiver en famille, qui débutera le jeudi 15 février avec un tournoi de «Ruff», qui sera suivi le 16 février avec de l'animation en après-midi à la patinoire de l'aréna et d'un bingo en soirée à la salle Robert-Daigle. Certains «Peewees» seront également reçus pour le tournoi de hockey. Une multitude d'activités seront prévues pour le samedi, dont l'hommage à Jacques Boisvert en soirée, la marche au flambeau et des tours de traineau avec un chansonnier au pavillon de services. Les festivités auront lieu du jeudi 15 février au samedi 17 février

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

- Mme Mélanie Picard : Madame Picard informe la population qu'en date du 6 février, le centre de conditionnement physique municipal «La Forge» compte 142 usagers payant alors que 100 inscriptions avaient été budgétées pour l'année 2024 avant l'ouverture. Mme Picard remercie M Éric Vachon, directeur des loisirs, ainsi que son équipe et également Mme Karine Tessier pour les belles publications sur la page Facebook de «La Forge» et la Municipalité. Mme Picard informe également la population que des serviettes à l'effigie du centre de conditionnement physique de la Municipalité sont disponibles sur les lieux au coût de 20\$. Mme Picard informe finalement la population que la prochaine collecte des matières organiques aura lieu le jeudi 15 février.
- M Alex Papineau : M Papineau félicite monsieur Brandon Croteau qui s'est démarqué tout au long de l'année par son engagement, de son dynamisme et de sa motivation et a été nommé pompier de l'année pour 2023. Mme Papineau informe également les citoyens que la cérémonie pour l'inauguration de la plaque honorifique en la mémoire de M Jacques Boisvert aura lieu le samedi 17 février à 18h au Centre culturel et sportif tout juste avant le départ de la marche au flambeau.
- Mme Sophie Côté : Mme Côté informe de l'ouverture de la bibliothèque le 17 février, soit le 3^e samedi du mois, en avant-midi, ainsi que de son ouverture tous les mardis et jeudis de 16h30 à 20h. Mme Côté profite également de l'occasion pour informer la population de la hausse marquée des utilisateurs et des emprunts en passant de 2 050 en 2019 à 6 162 emprunts. Mme Côté termine en soulignant la participation d'une citoyenne de Sainte-Croix à l'émission «Master Chef Québec», soit Mme Sandra Plourde et invite la population à suivre ses exploits du lundi au jeudi à 19h30 à TVA. Le conseil municipal lui souhaite la meilleure des chances.
- Mme Carmen Demers : Madame Demers souligne que le mardi 13 février aura lieu le dîner des «Joyeux pionniers» afin de célébrer le 80^e anniversaire de certains de ses membres. Mme Demers informe que le prochain tournoi de «Ruff» se tiendra jeudi 29 février prochain à la salle Robert-Daigle à partir de 19h. et que le prochain voyage Laurier-Québec aura lieu le lundi 4 mars dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question reçue par courriel.
- Aucune question du public.

7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
7.1 - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER / MOIS DE JANVIER 2024

IL est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de janvier 2024 au montant de 320 403.58 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES DE JANVIER 2024

SALAIRES BRUTS DU 31 DÉCEMBRE 2023 AU 27 JANVIER 2024	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS)	29 450.57
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES & GYM	45 274.15
	AVANTAGES SOCIAUX	15 199.60
	SOUS-TOTAL	89 924.32

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE JANVIER 2024

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	13 384.11
	TOTAL	103 308.43

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2024 – RATIFICATION

ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITÉE	1 181.47	
270121522 ENTRETIEN ASCENSEUR	1 181.47	ENTRETIEN JANVIER À MARS 2024
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICPA	402.41	
270150494 COTISATION & ABONNEMENT LOISIR	402.41	ABONNEMENT ASSOCIATION DES LOISIRS
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)	3 366.64	
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	136.58	ACHAT CASSE-CROÛTE
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	77.00	ESSENCE INCENDIE
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	113.49	ESSENCE INCENDIE
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	97.44	ACHAT CASSE-CROÛTE
270150631 ESSENCE LOISIRS	130.01	ESSENCE CAMION
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	117.00	ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	158.11	ESSENCE SAVANA
270135631 DIESEL - PATNOIRE EXTERIEURE	77.84	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	116.00	ESSENCE SILVERADO
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	68.31	ESSENCE INCENDIE
270190631 ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	75.00	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	82.30	ESSENCE INCENDIE
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	111.00	ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	131.91	ESSENCE SAVANA
270190631 ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	66.35	ESSENCE GALLONS
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	74.01	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
270190631 ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	35.65	ESSENCE COMITÉ PLEIN-AIR
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	76.25	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	242.74	TAPIS POUR BOTTES
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	540.87	ACHAT BAR
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	196.24	ACHAT BAR
270125610 ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	54.27	ACHAT BAR
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	269.80	TIMBRES
269000494 PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	128.20	SERVIETTES POUR GYM
269000494 PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	102.56	SERVIETTES POUR GYM
213000496 -FRAIS DE BANQUE	87.71	FRAIS INTÉRÊTS
BETON LAURIER INC.	1 570.71	
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 570.71	BRIS AQUEDUC RUE PRINCIPALE
C.A.U.C.A. SERVICE INDENDIE	2 153.88	
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	68.99	REMPLACEMENT CARTE SD CONSOLE CASERNE
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	2 084.89	FRAIS ANNUELS SURVI-MOBILE DU 01-01-2024 AU 31-12-2024
C.A.U.C.A. SERVICE PRÉPONDANTS	265.59	
223100331 TELEPHONE	265.59	FRAIS MODULE DE BASE DU 01-01-2024 AU 31-03-2024
CARQUEST CANADA LTÉE	377.95	
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	350.40	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	27.55	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
CONNEXION DPRO	847.27	
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	847.27	CARTES À PUCES
ESCOUADE CANINE MRC 2017	2 555.45	
229300451 GARDIENN - ANIMAUX	2 555.45	ENTENTE SERVICES ANIMALIERS JANVIER À MARS 2024
EUROFINS ENVIRONEX	106.93	
241200411 ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
FQM ASSURANCES INC.	115 798.33	
219000420 ASSURANCES	98.10	AJUTEMENT ASSURANCES 2024
219000420 ASSURANCES	436.00	ASSURANCE ACCIDENT POMPIERS & PR
219000420 ASSURANCES	115 264.23	ASSURANCES 2024
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	1 796.49	
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	898.25	CALENDRIERS COLLECTE 2024
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	898.24	CALENDRIERS COLLECTE 2024
GLS DICOM EXPRESS	36.22	
241400526 MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	36.22	TRANSPORT ANALYSE TRAITEMENT D'ODEUR
HYDRO-QUEBEC	8 423.53	
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	42.54	SERVICE DÉCEMBRE 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	23.17	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2023
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 643.65	SERVICE DÉCEMBRE 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	25.67	SERVICE DÉCEMBRE 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 008.50	SERVICE DÉCEMBRE 2023
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	145.04	SERVICE DÉCEMBRE 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	23.17	SERVICE NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2023
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 339.09	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2023 À MI-JANVIER 2024
270120681 ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	3 172.70	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2023 À MI-JANVIER 2024
LE BONHEUR MP INC.	252.95	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	252.95	ACTIVITÉ AÎNÉS POUR LA FÉRIÉ DE NOËL
LES ENTREPRISES ADJ	698.48	
241200443 ENLEVEMENT NEIGE - U/EAU POT	698.48	DÉNEIGEMENT 2023/2024 1/2
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	1 079.33	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 079.33	BRIS AQUEDUC RUE DE LA FALAISE
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	3 840.32	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	2 298.07	BRIS AQUEDUC RUE DE LA FALAISE
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 542.25	BRIS AQUEDUC RUE DE LA FALAISE
LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.	614.53	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	614.53	BRIS AQUEDUC RUE PRINCIPALE
MIN. DE L'EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE	129.00	
241400454 FORMATION ET	129.00	FORMATION TRAITEMENT EAUX USÉES PAR ÉTANG AÉRÉ
MUNICIPALITE DE LOTBINIERE	224.07	
222000442 SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	107.15	ENTRAIDE INCENDIE 6623 MARIE-VICTORIN (18-11-2023)
222000442 SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	116.92	ENTRAIDE INCENDIE 6817 MARIE-VICTORIN (11-08-2023)
PAGES JAUNES	141.53	
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	141.53	SERVCE JANVIER 2024
POSTES CANADA	769.24	
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	564.61	AVIS MUN. NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2023, CALENDRIERS COLLECTE 2024 & PROG. LOISIRS HIVER 2024
270150321 TIMBRES POSTES - LOISIRS	204.63	AVIS MUN. NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2023, CALENDRIERS COLLECTE 2024 & PROG. LOISIRS HIVER 2024
PRECICOM	434.61	
269000347 INTERNET (PLAGE & ENTR.)	434.61	SERVICE DÉCEMBRE 2023
PRODUCTIONS CIRKAZ / CIRKAZOU INC.	546.13	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	546.13	ANIMATION HIVER EN FAMILLE 1/2
REAL HUOT INC.	451.46	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	451.46	MANCHON RÉPARATION BRIS AQUEDUC RUE DE LA FALAISE
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE	3 652.32	
5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER	3 652.32	POLICE NO. 48842 JANVIER 2024
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.	385.63	
241200451 LOCATION ALARME - USINE E/POTA	55.19	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE SURVEILLANCE DU 01-01-2024 AU 31-03-2024
241300451 LOCATION ALARME - EAU POTABLE	68.82	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE SURVEILLANCE DU 01-01-2024 AU 31-03-2024
232000451 LOCATION ALARME - VOIRIE	68.81	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE SURVEILLANCE DU 01-01-2024 AU 31-03-2024
241400451 LOCATION ALARME - EAUX USÉES	55.19	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE SURVEILLANCE DU 01-01-2024 AU 31-03-2024
222000451 LOCATION ALARME - INCENDIE	68.81	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE SURVEILLANCE DU 01-01-2024 AU 31-03-2024
213000451 LOCATION ALARME- ADMINISTRAT.	68.81	FRAIS RACCORDEMENT CENTRE SURVEILLANCE DU 01-01-2024 AU 31-03-2024
TELUS COMMUNICATIONS INC.	318.09	
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	45.51	SERVICE JANVIER 2024
259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.33	SERVICE JANVIER 2024
241400331 TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE JANVIER 2024
259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.45	SERVICE JANVIER 2024
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.45	SERVICE JANVIER 2024
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.44	SERVICE JANVIER 2024
241300331 TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.44	SERVICE JANVIER 2024
TELUS IP	338.43	
270126331 TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	35.02	SERVICE JANVIER 2024
270125331 TELEPHONE/INTERNET QUILLES	35.02	SERVICE JANVIER 2024
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	70.04	SERVICE JANVIER 2024
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	SERVICE JANVIER 2024
261000331 TELEPHONE-URBANISME	35.02	SERVICE JANVIER 2024
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.02	SERVICE JANVIER 2024
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	93.29	SERVICE JANVIER 2024

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

TELUS MOBILITE		508.04	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.50	SERVICE JANVIER 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	11.50	SERVICE JANVIER 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	120.73	SERVICE JANVIER 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	132.90	SERVICE JANVIER 2024
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	63.29	SERVICE JANVIER 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	51.74	SERVICE JANVIER 2024
222000331	TEL 2464, INTERNET& PAGETS (9)	80.89	SERVICE JANVIER 2024
270150331	TELEPHONE LOISIRS	35.49	SERVICE JANVIER 2024
VIDÉOTRON LTÉE		290.52	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE FÉVRIER 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE FÉVRIER 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE FÉVRIER 2024
222000331	TEL 2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE FÉVRIER 2024
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	87.12	SERVICE FÉVRIER 2024
Total : 153 557.55			

COMPTES À PAYER DE JANVIER 2024

BETON LAURIER INC.		1 427.62	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 427.62	BRIS AQUEDUC RUE PRINCIPALE
BODY GYM ÉQUIPEMENTS		1 616.22	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	1 616.22	ACHATS ÉQUIPEMENTS
BUOPRO CITATION INC.		273.63	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	114.36	ACHATS DIVERS PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	159.27	ACHATS DIVERS PAPETERIE
CAPITALE EN FÊTE		1 181.94	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 181.94	JEUX GONFLABES HIVER EN FAMILLE 2024
CARQUEST CANADA LTEE		169.97	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	109.35	GANTS DE NITRILE
232000526	ENT. ET REP. MACH/OUTIL/EQU.	62.60	BROSSE
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	11.52	FILTRE À L'HUILE SAVANA
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	11.52	FILTRE À L'HUILE SAVANA
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	-25.02	CRÉDIT FILTRE À L'HUILE SAVANA
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE		208.89	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	208.89	ACHAT CASSE-CROÛTE
CHAMBRE DE COMMERCE DE LOTBINIÈRE		80.48	
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES	80.48	INSCRIPTION ÉVÉNEMENT
CONNEXION DPRO		1 116.32	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	1 116.32	INSTALLATION FINALE SYSTÈME CARTES À PUCE & CARTES À PUCE
DOCUMENT EXPRESS ENR.		1 274.21	
270126641	BIEN NON DURABLE SALLE GYM	135.27	AUTOCOLLANTS CARTES À PUCE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 138.94	AVIS MUNICIPAL JANVIER 2024
ÉLISABETH DEMERS		234.53	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	22.98	ACHATS DIVERS PAPETERIE
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	211.55	TIMBRES (2 X 100)
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE COMITÉ PLEIN-AIR		187.55	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	4.25	DÉCORATIONS
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	8.25	DÉCORATIONS
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	10.00	DÉCORATIONS
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	30.15	ESSENCE
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	52.85	DÉCORATIONS, ADHÉSIF & PEINTURE
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	5.95	BOULONS & ÉCROUS
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	60.00	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	16.10	CORDE
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE LOISIRS		101.80	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	101.80	ACHAT CASSE-CROÛTE
EUROFINS ENVIRONEX		252.37	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	28.17	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	224.20	ANALYSE D'EAU
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		36.90	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	36.90	AVIS MUTATION
FRANCIS MATTE		60.00	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE JANVIER 2024
GLS DICOM EXPRESS		16.18	
270150322	FRET ET MESSAGERIES LOISIRS	16.18	FRAIS TRANSPORT
GROUPE CASTONGUAY INC.		261.27	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	261.27	RÉPARATION LAMPADAIRE PARC DÉTENTE
HOME HARDWARE		967.84	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	19.96	RUBANS
241400526	MACH. OUTILL. EQ. - DEGRILLEUR	20.64	AMPOULES & SERRE-CÂBLES
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	45.88	MOUSQUETONS
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	18.34	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	120.69	KEROSÈNE
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	9.17	ÉTAGÈRE & CLÉS
270195526	ENT RÉP MACH/OUT/ÉQUIP POLY	155.21	ÉTAGÈRE & CLÉS
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	240.03	CLÉS, CROCHETS, PLATEAU À BOTTES & ÉTAGÈRES
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	22.94	CLÉS
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	10.91	EXTENSION IMPACT
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	97.21	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	93.00	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	113.86	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
IMPRESSIONS MULTI-IMAGES		346.88	
270126641	BIEN NON DURABLE SALLE GYM	346.88	BRODERIE SERVIETTES OGO GYM
IMPULSION CF LAURIER (9492-1905 QC INC.)		3 736.69	
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	2 644.43	SERVICES PROFESSIONNELS
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 092.26	COURS MISE EN FORME HIVER 2024
JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.		856.56	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	856.56	HYPOCHLORITE
JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ		181.82	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	117.49	PILES
222000527	ENT. ET REP. - AMEUB. INCENDIE	27.58	MARQUEURS À TABLEAU
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	36.75	ACHATS DIVERS PAPETERIE
JOSIANNE TARDIF		375.00	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	375.00	CONTRAT TAEKWANDO HIVER 1/2
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		18.92	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	4.58	ACHAT CASSE-CROÛTE
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	14.34	ACHATS ÉQUIPEMENTS
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		52.87	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	52.87	CHAINES POUR SCIE À CHAÎNE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		483.04	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	87.03	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	396.01	ACHATS VOLUMES
LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.		597.28	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	597.28	BRIS AQUEDUC RUE PRINCIPALE
LOCATION PRINCE INC.		546.13	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	546.13	LOCATION ROULOTTE PATINOIRE EXTÉRIEURE FÉVRIER 2024

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

M.R.C. DE LOTBINIERE		8 950.95	
232060521	ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL	1 035.00	SERVICE D'INGÉNIERIE & FRAIS COURS D'EAU 2023
2304057721	RÉFECTION RANG 4 OUEST	72.00	SERVICE D'INGÉNIERIE & FRAIS COURS D'EAU 2023
232060521	ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL	2 367.00	SERVICE D'INGÉNIERIE & FRAIS COURS D'EAU 2023
2304057721	RÉFECTION RANG 4 OUEST	1 989.00	SERVICE D'INGÉNIERIE & FRAIS COURS D'EAU 2023
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	2 899.95	SUPPORT INFORMATIQUE & ACHATS D'ÉQUIPEMENTS
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	588.00	SUPPORT INFORMATIQUE & ACHATS D'ÉQUIPEMENTS
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.		496.59	
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	496.59	ENTRETIEN CAMION LOISIRS
MÉLISSA CASTONGUAY		30.00	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE JANVIER 2024
MEUNERIE GERARD SOUCY INC.		104.48	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	104.48	ENTRETIEN SENTIERS
MILOT, STEPHANE		63.68	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	45.98	FRAIS DÉPLACEMENT JANVIER 2024 & ÉTUI À TÉLÉPHONE
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	17.70	FRAIS DÉPLACEMENT JANVIER 2024 & ÉTUI À TÉLÉPHONE
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION		5 716.15	
261000140	REMUNERATION - PREP. URBANISME	4 808.00	RESSOURCE PARTAGÉE URBANISME DU 27 NOVEMBRE AU 29 DÉCEMBRE 2023
261000200	CONTR. EMPLOYEUR- URBANISME	908.15	RESSOURCE PARTAGÉE URBANISME DU 27 NOVEMBRE AU 29 DÉCEMBRE 2023
PAMELLA MARION		30.00	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE JANVIER 2024
PG SOLUTIONS INC.		25 475.02	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	16 216.08	CONTRAT ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2024
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	2 701.91	CONTRAT ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2024 - ACCÈS CITÉ LOISIRS
222000414	ENTR. SOUTIEN INFORMATIQUE	871.51	CONTRAT ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2024 - PREMIÈRE LIGNE
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	2 177.63	CONTRAT ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2024 - GESTION DES PERMIS
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	3 145.72	CONTRAT ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2024 - ACCÈS CITÉ UEL
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	362.17	CONTRAT ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2024 - TÉLÉTRANSMISSION TAXATION
PRODUITS CAPITAL INC.		1 054.26	
270126660	PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM	394.54	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	46.57	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	613.15	TAPIS SALLE DE BAIN
REAL HUOT INC.		1 864.54	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	893.83	MANCHONS RÉPARATION BRIS AQUEDUC RUE DE LA FALAISE & RUE PRINCIPALE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	451.75	MANCHON RÉPARATION POUR INVENTAIRE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	518.96	MANCHON RÉPARATION BRIS AQUEDUC RUE PRINCIPALE
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		237.61	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	72.50	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	25.27	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	6.98	LAIT & CRÈME À CAFÉ
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	14.96	LAIT & CRÈME À CAFÉ
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	111.92	CAFÉ
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	5.98	ACHAT CASSE-CROÛTE
TELUS COMMUNICATIONS INC.		120.32	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.32	SERVICE JANVIER 2024
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		409.28	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	16.69	PHOTOCOPIES DU 2023-12-11 AU 2024-01-10
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	379.08	PHOTOCOPIES DU 2023-12-04 AU 2024-01-03
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	13.51	PHOTOCOPIES DU 2023-12-30 AU 2024-01-29
TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES		608.68	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	608.68	ADHÉSION 2024
TRANSPORT TILLY INC.		448.40	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	448.40	ACTIVITÉ AINÉS MADA 21-12-2023
TUQUE & BICYCLE EXPÉRIENCE INC.		1 264.73	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 264.73	ACTIVITÉ HIVER EN FAMILLE 2024
Total :		63 537.60	

034-2024

7.2 - ADOPTION DU RÈGLEMENT #700-2024 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 887 000\$ POUR LA RÉFECTION DU 4E RANG OUEST AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de procéder à la réfection de voirie du 4^e rang Ouest;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a déposé une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) pour le projet de réfection du 4^e rang Ouest, tel qu’il appert à la résolution #317-2023;

ATTENDU QUE la ministre des Transports et de la Mobilité durable et vice-première ministre a répondu favorablement à cette demande d’aide financière dans une lettre datée du 4 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE les services de professionnels et les services d’entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à ± 2 138 371\$, excluant les frais incidents, les imprévus et les taxes nettes, selon l’estimation détaillée au dossier #633-21-GM préparé par le service d’ingénierie de la M.R.C de Lotbinière ;

ATTENDU QU’il est nécessaire d’effectuer un emprunt afin de payer les sommes relatives aux travaux de réfection du 4^e rang Ouest ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16^e jour du mois de janvier 2024;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16^e jour du mois de janvier 2024;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE le présent règlement diffère, notamment au niveau du montant de l'emprunt, du projet de règlement déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 janvier 2024 sous la recommandation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, mais ne change en aucun point l'objet dudit règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'article 1061 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-17.1) en raison de l'objet du règlement et des modalités de remboursement dudit emprunt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le règlement portant le numéro 700-2024 intitulé «*Règlement d'emprunt d'un montant de 2 887 000\$ pour la réfection du 4e rang Ouest ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés*» est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit :
- **QUE** le règlement #700-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #700-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

035-2024

7.3 - ADOPTION DU RÈGLEMENT #701-2024 / RÈGLEMENT PARAPLUIE DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 400 000\$

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix juge nécessaire de pourvoir au financement de dépense d'immobilisations, d'acquisition de terrain et/ou d'immeubles ;

ATTENDU QUE des dépenses en immobilisation sont décrétées et une dépense de 400 000\$ est autorisée à cette fin ;

ATTENDU QU'un projet de règlement est déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16^e jour du mois de janvier 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16^e jour du mois de janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté et résolu unanimement ;

- **QUE** le règlement #701-2024 intitulé «*Règlement parapluie décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 400 000\$*», soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit :
- **QUE** le règlement #701-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #701-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

036-2024

7.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / GESTION GROUPE OMBRAGE INC./ EXPERTISE EN ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL / MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise «*Gestion groupe Ombage inc.* » pour les services d'experts en éclairage architectural pour la mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution 172-2022 ;

ATTENDU la réception de la facture 0319.001.005 datée du 2 novembre 2023, de l'entreprise «*Gestion groupe Ombage inc.*», d'un montant de 1064,67\$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise «*Gestion groupe Ombrage inc.*» de la somme de 1064,67\$ concernant les services d'experts en éclairage architectural pour la mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, tel que plus amplement détaillé à la facture numéro 0319.001.005 datée du 2 novembre 2023.

037-2024

7.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / NEWTEC ÉLECTRICITÉ / MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise «*Newtec Électricité* » pour les travaux prévus à la phase 2 du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #115-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture 3337 datée du 23 octobre 2023, de l'entreprise «*Newtec Électricité* », d'un montant de 9 997,07\$ incluant les taxes, de la facture 4043 relative à la directive de changement #1 datée du 20 décembre 2023, d'un montant de 3 969,52\$ incluant les taxes et de la facture 4000 datée du 18 décembre 2023, d'un montant de 11 434,26\$ correspondant à la libération de la retenue contractuelle de 10% ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité ;

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise «*Newtec Électricité* » de la somme totale de 25 400,85\$, taxes incluses, concernant les travaux de la phase 2 du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, tel que plus amplement détaillé aux factures 3337, 4000 et 4043.

038-2024

7.6 -AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / GÉOMOG INC. / RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy Fournier;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*TOPO-Architecture de Paysage*» pour une étude préliminaire et une esquisse d'aménagement, tel qu'il appert à la résolution #024-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a déposé une demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air (PAFIRSPA) pour ce projet, tel qu'il appert à la résolution #268-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme d'ingénierie «*Pluritec Ltée*», ainsi qu'un mandat à la firme d'architecture «*Patriarche Architecture Inc.*» dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert aux résolutions #431-2023 et #430-2023 ;

ATTENDU QUE, dans le cadre des mandats octroyés aux résolutions #430-2023 et #431-2023, les professionnels nécessitent la prise de relevés topographiques des lieux du parc Jean-Guy Fournier par un arpenteur-géomètre ;

ATTENDU QUE, monsieur Stéphane Milot, directeur des travaux publics, en vertu des dispositions prévues à l'article 3 du règlement #688-2023, a octroyé un mandat à la firme conseil en arpentage «*Géomog Inc.*» le 17 novembre 2023, selon l'offre de services transmise à la Municipalité le 13 novembre 2023, pour un montant de 9 767,13\$ taxes incluses ;

ATTENDU la réception de la facture #4794 de la firme conseil en arpentage «*Géomog Inc.*» datée du 16 janvier 2024, d'un montant de 9 767,13\$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Géomog Inc.*» de la somme totale de 9 767,13\$, taxes incluses, concernant la prise de relevés topographiques dans le cadre du projet de réaménagement du parc Jean-Guy Fournier.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

039-2024

7.7 - ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE (240V) POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES / PROGRAMME 4500 BORNES / HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la mobilité électrique est en croissance constante, offrant des avantages environnementaux significatifs en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant la qualité de l'air ;

ATTENDU QUE les véhicules électriques sont de plus en plus populaires parmi nos résidents et les visiteurs de notre municipalité ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a lancé le *Programme de subvention de 4500 bornes de recharge* qui vise à aider les municipalités du Québec à améliorer l'offre de recharge de véhicules électriques dans leur centre-ville et dans leurs quartiers densément peuplés

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'hôtel de ville de Sainte-Croix ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande au programme de subvention de 4500 bornes d'Hydro-Québec, tel qu'il appert à la résolution #398-2023;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a transmis à la Municipalité une lettre d'approbation en date du 14 décembre 2023 l'informant que sa demande de subvention avait été retenue pour l'achat et l'installation d'une ou de plusieurs bornes de recharge de type « SmartTwo simple » ou « sur rue double » ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenant conclure et signer une « Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques », ainsi qu'une « Entente de contribution financière » avec Hydro-Québec dans le cadre dudit programme de subvention, lesquelles sont annexées à la présente comme en faisant partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité ;

- **D'AUTORISER** la conclusion de l'«Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques» et la conclusion de l'«Entente de contribution financière» avec Hydro-Québec ;
- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer ces ententes au nom de la Municipalité de Sainte-Croix.

040-2024

7.8 -OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L. / REPRÉSENTATION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (TAQ) / DOSSIER : SAI-Q-272183-2311

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une requête déposée au Tribunal Administratif du Québec pour la contestation de l'évaluation foncière par Mme Sylvie Rail dans le dossier portant le numéro SAI-Q-272183-2311 (matricule 0566491134) ;

ATTENDU QUE la MRC est aussi intimée dans ce dossier, laquelle a déjà mandaté la firme d'avocat «*Morency Société d'avocats S.E.N.C.R.L.*» pour la représenter au Tribunal Administratif du Québec ;

ATTENDU QUE le partage des frais se fera conformément aux dispositions du Règlement #276-2016 établissant la répartition de certaines dépenses de la MRC en matière d'évaluation foncière adopté le 23 novembre 2016 par la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire être représentée par ses avocats dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

- **D'AUTORISER** l'octroi d'un mandat à «*Morency, Société d'avocats, S.E.N.C.R.L.*» afin de représenter la Municipalité devant le Tribunal administratif du Québec dans le dossier de contestation de l'évaluation foncière déposé par Mme Sylvie Rail portant le numéro SAI-Q-272183-2311 et d'autoriser en conséquence la dépense pour les honoraires professionnels.

041-2024

7.9 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / SERVITECH INC. / EXPERTISE EN ÉVALUATION FONCIÈRE / TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (TAQ) / DOSSIER : SAI-Q-272183-2311

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une requête déposée au Tribunal Administratif du Québec pour la contestation de l'évaluation foncière par Mme Sylvie Rail dans le dossier portant le numéro SAI-Q-272183-2311 (matricule 0566491134);

ATTENDU QUE la MRC avait mandaté la firme «*Servitech inc.*» pour les demandes de révision lors du dépôt du rôle 2023-2024-2025;

ATTENDU QUE les dépenses relatives à la contestation de l'évaluation foncière sont assumées par la municipalité locale, comme le prévoit l'article 3 du Règlement 276-2016 de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mandater, à titre d'expert, la firme Servitech inc. dans ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la firme Servitech inc.;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau et résolu à l'unanimité ;

- **D'AUTORISER** l'octroi d'un mandat à la firme «*Servitech inc.*» à titre d'expert de la Municipalité devant le Tribunal Administratif du Québec dans le dossier de contestation de l'évaluation foncière déposé par Mme Sylvie Rail portant le numéro SAI-Q-272183-2311 ;
- **D'AUTORISER**, en conséquence, la dépense relative aux honoraires professionnels.

042-2024

7.10 – AUTORISATION DE PAIEMENT / L&M DESIGN COMMERCIAL / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*L&M Design Commercial*» afin de procéder à une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #2289, datée du 31 janvier 2024, d'un montant de 972,69\$ incluant les taxes, pour la coordination et finalisation du dossier avec l'architecte mandaté par la Municipalité par la résolution #338-2023 et la réception de la facture #2268, datée du 21 décembre 2023, d'un montant de 5 909,72\$ incluant les taxes, pour la révision et les correctifs apportés aux plans ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*L&M Design Commercial*» des factures #2289 et #2268 datée respectivement du 31 janvier 2024 et du 21 décembre 2023, pour un montant total de 6 882,41\$ incluant les taxes pour les services professionnels rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #152-2023.

8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

043-2024

8.1 - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER / MOIS DE JANVIER 2024

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de janvier 2024 au montant de 76 468.49 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

SALAIRES DE JANVIER 2024

SALAIRES BRUTS DU 31 DÉCEMBRE 2023 AU 27 JANVIER 2024	ADMINISTRATION (DIRECTION)	8 443.68
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	17 268.29
	AVANTAGES SOCIAUX	3 786.39
	SOUS-TOTAL	29 498.36

COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2024 – RATIFICATION

ASS. QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES	348.37	
270125494 ASSOCIATIONS & ABONNEMENTS	348.37	ABONNEMENT ASSOCIATION 2024
HYDRO-QUEBEC	12 576.82	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	12 576.82	SERVICE M-DÉCEMBRE 2023 À M-JANVIER 2024
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	22 172.44	
5513390000 T.V.Q. A PAYER	24 547.62	REMISE TPS-TVQ OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023
5513290000 T.P.S. A PAYER (FEDERAL)	11 843.79	REMISE TPS-TVQ OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023
5413995000 C.T.I. A RECEVOIR (T.P.S.)	-4 747.60	REMISE TPS-TVQ OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023
5413996000 R.T.I. A RECEVOIR (T.V.Q.)	-9 471.37	REMISE TPS-TVQ OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE	1 626.11	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 626.11	POLICE NO. 48842 JANVIER 2024
SHAW DIRECT	49.43	
270125339 CABLODISTRIBUTEUR -	49.43	SERVICE M-JANVIER À M-FÉVRIER 2024
SOCAN	206.92	
270175499 PERMIS DE DROITS D'AUTEUR	56.39	PERMIS MUSIQUE PATINOIRE 2023
270175499 PERMIS DE DROITS D'AUTEUR	150.53	PERMIS MUSIQUE PATINOIRE 2024
TELUS COMMUNICATIONS INC.	109.23	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVCE JANVIER 2024
TELUS IP	140.08	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	140.08	SERVICE JANVIER 2024
TELUS MOBILITÉ	69.80	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	69.80	SERVICE JANVIER 2024
TERMINIX CANADA	347.09	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	347.09	SERVICE HYGIÈNE SALLES DE BAIN JANVIER À MARS 2024
Total : 37 646.29		

COMPTES À PAYER DE JANVIER 2024

ALEX COULOMBE LTEE	396.64	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	396.64	ACHAT RESTAURANT
BI-SPORTS	2 298.00	
270165516 LOCATION D'EQUIPEMENTS- ARENA	2 298.00	LOCATION MACHINE AIGUISAGE PATINS 2023
BUOPRO CITATION INC.	118.35	
270148670 PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	23.87	ACHATS DIVERS PAPETERIE
270148670 PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	94.48	ACHATS DIVERS PAPETERIE
ERIC VACHON	105.32	
270125310 FRAIS DÉPLACEMENT &	105.32	FRAIS DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2023 À JANVIER 2024
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE	18.00	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	9.00	LAVAGE SERVIETTES
270180610 ACHATS - RESTAURANT	9.00	LAVAGE SERVIETTES
FROMAGERIE BERGERON	594.30	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	198.10	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	198.10	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	198.10	ACHAT RESTAURANT
GROUPE CASTONGUAY INC.	369.76	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	369.76	ENTRETIEN FLUORESCENT
HOME HARDWARE	378.61	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	17.21	SEL À GLACE
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	-120.69	CRÉDIT KÉROSÈNE
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	106.88	GANTS & PELLE-TRAINEAU
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	84.47	SEL À GLACE
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	18.35	CLÉS
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	120.69	KÉROSÈNE
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	151.70	POUBELLES
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	1 805.56	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	507.04	ENTRETIEN PUIT PLUVIAL
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	445.42	ENTRETIEN POMPE GLYCOL SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	853.10	ENTRETIEN PLOMBERIE
PRODUITS CAPITAL INC.	112.22	
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	112.22	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
ROULEMENT TECHNO INC.	247.20	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	247.20	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE	2 336.00	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	781.49	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 345.62	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	208.89	ACHAT RESTAURANT
STEVE ROBERT GRAPHIQUE	40.24	
270180640 PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	40.24	AFFICHE CHAMBRES DES ARBITRES
SUPERMARCHE STE-CROIX INC.	212.64	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	3.52	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	6.99	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	9.47	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	76.62	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	116.04	ACHAT RESTAURANT
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON	291.00	
270181610 ACHATS - BAR	109.95	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	181.05	ACHAT BAR
Total : 9 323.84		

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

9 – VOIRIE

044-2024

9.1 - GESTION DES COURS D'EAU / DEMANDE D'INTERVENTION POUR L'ENTRETIEN DE LA BRANCHE #55 DU BOIS-CLAIR

ATTENDU QUE des travaux d'entretien dans la branche #55 du Bois-Clair sont sollicités afin de nettoyer les sédiments et la végétation qui causent le mauvais égouttement, selon la demande d'intervention datée du 18 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE les travaux sont nécessaires sur une longueur de 703 mètres ;

ATTENDU QUE cette dernière relève de la compétence de la MRC Lotbinière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix recommande de nettoyer les sédiments et la végétation qui causent le mauvais égouttement, selon une visite du directeur des travaux publics, et de fait, nécessitera l'intervention de la MRC Lotbinière à la réalisation de ce projet ;

EN CONQUÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Lotbinière débute l'étude nécessaire à ce projet.

045-2024

9.2 -OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / WSP CANADA INC. / ÉTUDE PRÉLIMINAIRE / PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES DE DISTRIBUTION SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection de la rue Principale (Route 132) en collaboration avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, tel qu'il appert à la résolution #232-2023 ;

ATTENDU QUE lors de l'exercice de consultation publique relatif au programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Principale, l'enfouissement des lignes de distribution sur la rue Principale a été évoqué à plusieurs reprises ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite explorer cette option en octroyant un mandat pour une étude préliminaire ;

ATTENDU la réception d'une offre de service de la firme WSP Canada inc. datée du 9 janvier 2024, d'un montant de 53 161,00\$ taxes en sus pour la production d'une étude préliminaire relative à l'enfouissement des lignes de distribution sur la rue Principale ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité ;

- **D'AUTORISER** l'octroi d'un mandat à la firme WSP Canada inc. d'un montant de 53 161,00\$ taxes en sus pour la production d'une étude préliminaire relative à l'enfouissement des lignes de distribution sur la rue Principale, tel qu'il appert à l'offre de service datée du 9 janvier 2024.

10 – HYGIÈNE DU MILIEU

046-2024

10.1 – ADOPTION / STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE / RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2022

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande que soit achevé, chaque année, un rapport relativement à l'usage de l'eau potable de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable relativement à l'identification, à l'audit de l'eau, à l'état et plan d'action ainsi que le coût de l'année 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal mettra en place les mesures incitatives et de sensibilisation indiquées au présent rapport;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** ledit rapport et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

11 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT

047-2024

11.1 – OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / ATELIER URBAIN / RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES PIIA DU NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire favoriser son développement autour de projets structurants par des orientations potentielles identifiées par le développement et la diversification économique, la protection et la mise en valeur du patrimoine ainsi que la mise en place d'une offre d'activités attrayantes ;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît la pertinence de consolider le caractère multifonctionnel de la rue Principale ;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à une planification détaillée de l'avenir du cœur villageois afin de mieux l'affirmer, l'adapter aux besoins actuels et futurs et de mieux se positionner par rapport à son avenir ;

ATTENDU QU'à cette fin, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*L'Atelier Urbain*» pour la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) et la rédaction des règlements de concordance ;

ATTENDU QUE la Municipalité juge désormais à propos d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale des constructions en offrant plus de souplesse que le règlement de zonage, par le biais d'une réglementation caractère discrétionnaire ;

ATTENDU QU'un règlement sur les plans d'intégration et d'implantations architectural (PIIA) permettrait à la Municipalité de régir les aménagements et les constructions dans les zones du territoire où il est souhaité d'assurer une certaine unité et harmonie au niveau urbanistique, et architectural, que ce soit en milieu urbain ou naturel ;

ATTENDU QUE le règlement sur les PIIA est impératif à la réalisation des objectifs ciblés au PPU de la rue Principale ;

ATTENDU la réception d'une offre de service de la firme «*L'Atelier Urbain*», datée du 23 novembre 2023, au montant de 26 471\$, taxes en sus, pour la rédaction d'un règlement sur les plans d'intégration et d'implantations architectural (PIIA), ainsi que pour l'illustration des critères d'analyse servant à l'étude des demandes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** un mandat à la firme «*L'Atelier Urbain*», au montant de 26 471\$, taxes en sus, pour la rédaction d'un règlement sur les plans d'intégration et d'implantations architectural (PIIA), ainsi que pour l'illustration des critères d'analyse servant à l'étude des demandes.

048-2024

11.2 – ADOPTION DU PREMIER PROJET / RÈGLEMENT #702-2024 / RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, chapitre A-19.1, ci-après «*LAU*»), le conseil peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après «*PPCMOI*») ;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions des articles 146 à 148 de la LAU, la Municipalité est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos de se doter d'outils urbanistiques à caractère discrétionnaire afin d'accroître la reconversion d'emplacements problématiques et d'offrir une certaine flexibilité quant à l'application de la réglementation d'urbanisme pour des projets de grande envergure ou qui présente des complexités induites par des caractéristiques particulières sans qu'il soit nécessaire de modifier les normes d'usage ou d'implantation du règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le Règlement sur les PPCMOI et tout projet traité par ledit règlement doivent être conformes aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion du premier projet de règlement sera régulièrement donné à la séance du conseil du 6 février 2024 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 27 février 2024 après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement ;

- **QUE** le premier projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, portant le numéro 702-2024, est adopté et qu'une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

049-2024

11.3 – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #702-2024 / RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #702-2024 intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* ».

050-2024

11.4 – ADOPTION DU PREMIER PROJET / PROJET DE RÈGLEMENT #703-2024 / RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-17.1) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement a été rédigé conformément à la section VI du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, chapitre A-19.1, ci-après «LAU»);

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions des articles 146 à 148 de la LAU, la Municipalité est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il convient maintenant de modifier certaines dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 669-2022;

ATTENDU QU'un avis de motion du premier projet de règlement sera régulièrement donné à la séance du conseil du 6 février 2024;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil du 6 février 2024 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 27 février le 2024 après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

- **QUE** le premier projet de règlement sur les dérogations mineures, portant le numéro 703-2024, est adopté et qu'une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

051-2024

11.3 – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #702-2024 / RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #703-2024 intitulé « *Règlement sur les dérogations mineures* ».

12 – LOISIRS ET CULTURE

052-2024

12.2 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / RLD ARCHITECTES INC. / RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE CULTUREL

ATTENDU QUE la Municipalité projette de réaménager le centre culturel et sportif de Sainte-Croix ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*RLD Architectes inc.*» pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le réaménagement du centre culturel et sportif, tel qu'il appert à la résolution #155-2023;

ATTENDU la réception de la facture 368204 datée du 9 janvier 2024 d'un montant de 21 743,21\$ incluant les taxes, pour la finalisation du mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*RLD Architectes inc.*» de la facture 368204, datée du 9 janvier 2024, d'un montant de 21 743,21\$ incluant les taxes, dont l'avancement est à 100% du mandat en date de la présente facture.

13 – VARIA

053-2024

13.1 – GROUPE VOCAL LES HARMONIQUES / APPUI FINANCIER

ATTENDU QUE le Groupe vocal les Harmoniques prépare actuellement son spectacle annuel qui sera présenté au mois de mai 2024 à la salle André-Therrien de l'école secondaire Pamphile-Le May à Sainte-Croix;

ATTENDU QUE par une demande du 25 janvier 2024, le Groupe vocal sollicite la collaboration de la Municipalité à titre de partenaire financier afin de contribuer à la réussite de cet événement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **DE VERSER** au Groupe vocal «*Les Harmoniques*» la somme de 500 \$ selon le plan de visibilité Bronze dans le cadre de cet événement.

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Question reçue sur *Facebook* : Information concernant les mesures prises par la Municipalité pour limiter la présence des chats errants.
- Question reçue sur *Facebook* : Information concernant le projet de transport collectif dans la région de la MRC de Lotbinière.
- Information concernant la réfection de l'enseigne de l'hôtel de ville et le déploiement de l'image de marque.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024

054-2024

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 35 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion
Maire